

La Société fribourgeoise d'éducation à Estavayer

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **29 (1900)**

Heft 8

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE BULLETIN PÉDAGOGIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

ET DU

MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Le *Bulletin* paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 3 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 30 cent. la ligne de 100 millimètres de largeur. Prix du numéro 30 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Horner, au Collège de Fribourg; ce qui concerne les abonnements, à M. Gremaud instituteur, Fribourg. — Pour les annonces, s'adresser exclusivement à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Fribourg et succursales.

SOMMAIRE : *La Société fribourgeoise d'éducation à Estavayer.* — *Bibliographies.* — *Avis officiels.* — *Technicum.* — *Correspondances.* — *Chronique scolaire.* — *Avis.*

La Société fribourgeoise d'éducation à Estavayer

Jeudi 28 juin, la ville d'Estavayer a reçu dans ses murs historiques le corps enseignant, les autorités scolaires et les amis de l'éducation chrétienne. Favorisée par un temps à souhait, cette fête a été des plus réussies. Le lac étalait son bleu miroir et au-dessus les pentes boisées du Jura s'allongeaient estompées par une brume légère. La ville s'était parée comme au jour des grandes manifestations nationales. Les tours, les édifices publics et les maisons privées étaient pavoisés aux couleurs fédérales, cantonales et pontificales. Des guirlandes de verdure et de fleurs déployaient leurs courbes élégantes à l'entrée des rues et aux fenêtres des habitations.

L'excellente fanfare, la *Persévérance*, attendait les arrivants à la gare et les a reçus de ses harmonieux accords. Puis un cortège s'est formé, où l'on voyait les élèves des écoles primaires, précédant les autorités, Mesdames les institutrices et Messieurs les instituteurs.

Selon la pieuse coutume constamment suivie par la Société d'éducation, on s'est rendu directement à l'église paroissiale afin de prier pour les membres défunts. M. Falconnet, directeur de l'Ecole secondaire, a célébré l'office funèbre, assisté de M. le vicaire Romanens, et de M. Wicht, rév. curé de Montbrelloz, faisant les fonctions de diacre et de sous-diacre. La Société de chant des instituteurs de la Broye a exécuté les chants liturgiques avec beaucoup d'âme et d'expression sous la direction de M. Combaz. M. Marmier, agent de la Banque cantonale, a bien voulu tenir l'orgue avec le talent qu'on lui connaît.

Après l'absoute, le cortège s'est reformé à la sortie de l'église et s'est rendu à la place de Moudon, où les enfants des écoles ont chanté d'une manière remarquable un beau morceau empreint de sentiments patriotiques. Une charmante démonstration scolaire avait été préparée pour fêter le zélé directeur de l'Instruction publique; mais M. le conseiller d'Etat Python n'a pu quitter Berne où le retenaient d'importantes questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil des Etats. M. l'Inspecteur Gapany, président de la Société d'éducation, a reçu le compliment préparé et récité par deux jeunes filles, et en exprimant des remerciements au nom de M. Python, a donné l'assurance de la constante sollicitude du directeur de l'Instruction publique pour le progrès de l'enseignement dans la ville d'Estavayer.

La séance d'affaires a été tenue dans la salle des assises du Château d'Estavayer, salle beaucoup trop petite pour le nombre vraiment exceptionnel des participants. Nous avons remarqué MM. les conseillers d'Etat Bossy, président du Conseil d'Etat, et Aëby; Mgr Kirsch; MM. les préfets de la Broye, de la Glâne et du Lac; Mgr Esseiva et M. Soussens, membres de la Commission des études; MM. les inspecteurs Gapany, doyen Tschopp, Perriard, Oberson, Crausaz et Currat; le clergé de la Broye presque au complet et un grand nombre de révérends ecclésiastiques des autres districts; enfin un grand nombre de membres du corps enseignant et d'amis de l'instruction. Le canton du Valais avait bien voulu se faire représenter comme il le fait depuis plus de 25 ans, et la Société valai-

sane d'éducation avait délégué son secrétaire, M. Naville, M. Rouiller, inspecteur scolaire à Martigny, et M. Hammerschmitt, directeur des écoles de Monthey. L'assemblée a été heureuse aussi de la présence de M. Châtelain, inspecteur à Porrentruy.

Après l'exécution du célèbre chant de Zwissig, faite avec beaucoup d'ampleur par la Société de chant des instituteurs de la Broye, M. Weck, préfet du district, a pris la parole pour souhaiter la bienvenue à la Société d'éducation, en lui promettant l'accueil sympathique de la population d'Estavayer, qui aime et apprécie l'instruction. Il a rappelé, au milieu de l'émotion générale, les longs services rendus à l'enseignement par M. Henri Schaller, le magistrat éminent que nous venons de perdre. Il s'est fait l'écho de toute l'assemblée pour regretter l'absence de M. le conseiller d'Etat Python, qui a donné aux études une si forte impulsion, surtout par la création de l'Université, laquelle a donné le signal du réveil littéraire, scientifique, artistique et commercial dans le canton.

M. le préfet Weck souhaite la bienvenue à MM. les délégués du Valais et au représentant du corps enseignant du Jura, à MM. les ecclésiastiques, aux inspecteurs, et à tous les amis de l'école. Il regrette de ne pas voir à cette fête M. le doyen Nuoffer et exprime les vœux que chacun forme pour son prompt et complet rétablissement. Enfin, M. Weck salue en termes chaleureux le corps enseignant et insiste sur la mission de l'école, qui est d'instruire sans doute, mais aussi et surtout de donner à la jeunesse une saine et solide éducation.

Pour ménager les forces de M. Gafany, président de la Société d'éducation, M. l'inspecteur Perriard, vice-président, a pris la direction effective des débats de la réunion. Il a donné connaissance de lettres ou télégrammes envoyés par M. le conseiller national Chappaz, directeur de l'Instruction publique du Valais; par M. Bise, recteur de l'Université, qui, empêché d'assister à la fête, y délègue Mgr Kirsch; par M. Gottofrey, président, et M. Chassot, vice-président du Grand Conseil; par M. Vermot, Supérieur du Séminaire et membre de la Commission des études; par M. le doyen Berset, curé de Neuchâtel; par M. l'abbé Singy, à Rome, qui demande à être remplacé au sein du Comité de l'association; par M. Emery, ancien préfet de la Broye; par M. Louis Allet et par M. Pignat, secrétaire de l'Instruction publique, les deux à Sion.

Sur la proposition de M. l'Inspecteur Perriard, l'assemblée a décidé ensuite, par acclamations, d'envoyer le télégramme suivant à Mgr Deruaz, qui faisait des visites épiscopales dans le canton de Neuchâtel.

Monseigneur Deruaz, à Colombier,

La Société fribourgeoise d'éducation, réunie à Estavayer, présente à Mgr Deruaz ses hommages de filiale vénération et de profond respect. Nous continuerons de travailler pour le bien général de nos écoles et pour la meilleure éducation de la jeunesse. Nous prions Sa Grandeur de bien vouloir nous adresser sa bénédiction.

Le président : GAPANY.

Mgr Deruaz a bien voulu répondre de Colombier, par l'envoi de la dépêche que nous sommes heureux de reproduire :

Au Président de la Société fribourgeoise d'éducation à Estavayer.

L'Evêque, vivement touché, remercie le Comité et les membres de la Société d'éducation. Des rives du Lac de Neuchâtel, il envoie à la Société fribourgeoise sa meilleure bénédiction, pour que le corps enseignant continue à remplir sans défaillance sa noble et féconde mission.

Cette dépêche est arrivée pendant le banquet, et les convives en ont entendu la lecture debout et en acclamant Sa Grandeur.

La question suivante avait été proposée à l'étude du corps enseignant, pour faire le sujet des délibérations de cette année : « Matériel indispensable à l'enseignement intuitif dans les trois degrés de l'école primaire : moyens pratiques de se le procurer. »

Environ 120 instituteurs et institutrices ont présenté des travaux sur cette question, et ce nombre considérable fait honneur au corps enseignant fribourgeois. M. L. Bondallaz, instituteur à Estavayer, a résumé ces travaux dans un rapport publié dans le *Bulletin pédagogique* et hautement loué par tous les orateurs qui ont pris part à la discussion.

Les conclusions ayant été insérées à la suite du rapport, dans le numéro du mois de mai, nous nous croyons dispensé de les reproduire encore et passons directement au résumé sommaire du débat qu'elles ont soulevé.

Dans cette discussion, l'assemblée a, sur la proposition de M. le chanoine Quartenoud, décidé de supprimer la conclusion n° 11 qui ne définit pas « les communes pauvres » et qui empiète sur les compétences du législateur. Elle a aussi voté la fusion des conclusions 12 et 17 qui traitent du même objet et se complètent.

M. le doyen Tschopp, inspecteur scolaire de la Singine, a ouvert le débat en faisant ressortir que la méthode intuitive n'a pas seulement pour but de faire acquérir des connaissances ; mais avant tout elle doit viser à apprendre à l'enfant à exprimer ses idées par la parole. En outre, le rapporteur aurait dû insister un peu plus sur le rôle de l'intuition dans la formation du sens moral et pour l'exercice du sens intérieur. Quant aux collections d'objets à grouper dans les Musée scolaire, il faut les former en se guidant d'après le livre de lecture.

M. le curé *Perrottet* a fait observer que la question débattue n'a trait qu'au « matériel indispensable » et pour ce motif, les observations de M. le doyen Tschopp lui paraissent manquer de fondement. M. Perrottet critique l'emploi du mot *scolastique* pour indiquer une méthode surannée d'enseignement. Il aurait fallu dire : *abstrait*.

M. le professeur *Horner* insiste sur le fait que la question des leçons de choses est depuis bien longtemps résolue en pédagogie ; mais bien rares sont malheureusement les maîtres qui prennent soin de mettre sous les yeux des élèves les objets propres à leur faciliter l'intelligence de l'enseignement. M. Horner demande, en outre, que les tableaux servant à l'enseignement ne soient montrés aux élèves qu'au fur et à mesure qu'ils se rapportent à la leçon. Les élèves finissent bientôt par ne plus regarder les tableaux affichés dans la salle de classe.

M. l'inspecteur *Oberson* félicite le rapporteur de son excellent travail. Il est évident que la méthode intuitive ne doit pas être employée seulement pour l'enseignement matériel ; mais qu'elle peut servir aussi pour les leçons morales. Prenons exemple sur Notre-Seigneur, qui est notre maître dans l'emploi de la méthode intuitive. Il parlait par paraboles, et dans les sacrements, il a eu soin d'instituer des signes sensibles. L'Eglise fait de même ; elle frappe les yeux et tous les sens par l'appareil du culte extérieur.

M. l'abbé *Dessibourg*, directeur de l'Ecole normale, a insisté sur ce point. L'enseignement intuitif repose sur la nature même de l'homme ; il est aussi vieux que le monde. On en trouve continuellement l'emploi dans l'Ancien et le Nouveau Testament. Ceux qui, de nos jours, l'ont combattu, ont été entraînés par l'*a priori*, par des considérations purement théoriques. Dans notre canton, M. l'abbé Horner a eu le mérite de faire connaître ce mode d'ensei-

gnement et d'en fixer exactement les règles. Ses idées ont été combattues comme cela arrive toujours ; mais aujourd'hui notre professeur de pédagogie a cause gagnée devant le corps enseignant et devant l'opinion de tous les hommes compétents.

M. *Collaud*, administrateur du matériel scolaire, appuie les observations de M. le directeur Dessibourg. Grâce à M. Horner, le canton de Fribourg a été des premiers à instruire les enfants par des procédés intuitifs. Il suffit de rappeler le syllabaire introduit il y a plus de vingt ans, et dont se félicitent tous ceux qui l'ont employé.

M. Collaud se croit l'organe de tout le corps enseignant, en adressant à M. Horner ses remerciements et ses félicitations.

M. *Rouiller*, inspecteur scolaire à Martigny, insiste aussi sur les avantages de l'enseignement intuitif. Il y a environ 25 ans, que ce mode pédagogique a été signalé à l'attention du corps enseignant valaisan, et les instituteurs qui l'ont mis en pratique ont vu leurs élèves progresser rapidement. Beaucoup d'instituteurs réunissent des matériaux pour les leçons de choses ; mais on n'a pas parlé de Musées scolaires ; on s'est contenté du mot plus modeste de : « Collection d'objets pour l'enseignement ».

M. *Hammerschmitt*, directeur des écoles de Monthey, a confirmé ces renseignements. D'assez nombreuses collections existent déjà dues à l'initiative des instituteurs. Probablement, la Société valaisane ne tardera pas de s'occuper de généraliser cette institution.

Après avoir proclamé, par un suffrage unanime, l'importance capitale de l'enseignement intuitif, l'assemblée a suivi le rapporteur en s'occupant de la formation d'un Musée scolaire. L'observation a cependant été faite par M. l'inspecteur *Perriard*, que l'on restreignait ainsi la discussion, laquelle, d'après le texte même de la question posée, avait pour objet l'étude du « matériel indispensable à l'enseignement intuitif ».

M. l'inspecteur *Oberson* est d'avis que le Musée scolaire ne doit pas être formé d'une manière uniforme et sur un plan théorique. Chaque instituteur doit grouper les objets dont il sent l'utilité pour son enseignement, en tenant compte des besoins locaux et de sa tournure d'esprit. Il faut laisser une large part à l'initiative des maîtres.

Une opinion différente a été développée par M^{lle} *Overney* qui demande aux Ecoles normales d'enseigner aux futurs

instituteurs à former un Musée scolaire en organisant elles-mêmes un Musée modèle. Le Musée scolaire devrait être renouvelé par tiers dans les parties qui souffrent du temps ; c'est ainsi que l'on procède en France.

On a demandé aussi que la Direction de l'Instruction publique et la Commission des études dressent le catalogue officiel des objets qui devraient entrer nécessairement dans un Musée scolaire. Le Musée pédagogique devrait établir un Musée modèle et donner aux instituteurs les directions nécessaires. M. *Collaud*, administrateur du Dépôt du matériel d'enseignement, a offert son concours pour l'acquisition des tableaux et autres objets que le maître ne peut pas se procurer par ses recherches personnelles. M. *Gremaud*, a parlé, à ce propos, de l'Exposition de tableaux historiques qui a eu lieu, l'an dernier, à Berne, par les soins du Vorort des Musées pédagogiques. Il en résulte que nous n'avons rien de satisfaisant pour l'enseignement de l'histoire suisse. La Suisse, ou tout au moins les cantons romands, devraient se concerter pour faire en commun une bonne collection de tableaux de ce genre.

Nous ne croyons pas utile de résumer la discussion qui s'est engagée sur la forme à donner à l'armoire renfermant le Musée scolaire, et sur la propriété des objets faisant partie de ce Musée. Ont pris part à cette discussion : Mgr *Esseiva*, et MM. *Oberson*, inspecteur, doyen *Tschopp*, inspecteur, *Weck*, préfet, l'abbé *Perrottet*, curé de Riaz, *Sansonnens*, instituteur, et M^{lle} *Comte*, institutrice. On semble avoir été d'accord en ce point que le matériel acquis avec les subsides de la commune doit rester à l'école ; mais que les objets réunis par les soins personnels du maître resteront la propriété de ces derniers.

La proposition tendant à demander au Conseil d'Etat et à la Direction de l'Instruction publique de rendre obligatoire la création d'un Musée scolaire dans chaque commune a été adoptée sans contestation.

* * *

Ce débat terminé, l'assemblée a réglé quelques questions se rapportant aux affaires intérieures de la Société fribourgeoise d'éducation.

Les membres actuels du Comité ont été confirmés : M. Demierre, professeur à l'Ecole secondaire de la Gruyère, a été nommé pour remplacer M. l'abbé Singy, démissionnaire.

La réunion de l'année prochaine aura lieu dans le district du Lac, à la demande de M. l'inspecteur Perriard, d'après une rotation établie.

M. *Gremaud*, caissier du Comité, a donné connaissance des comptes, lesquels bouclent par un léger boni, grâce à la générosité de l'Imprimerie catholique suisse qui a accordé une réduction de 80 fr. sur l'impression du *Bulletin pédagogique*.

M. l'abbé *Horner*, directeur de cette publication, a fait part des vœux qui lui ont été exprimés pour que le *Bulletin* paraisse deux fois par mois au lieu d'une. Il faudrait, pour cela, un plus grand nombre de collaborateurs. Aujourd'hui, le poids de cette revue repose sur un seul rédacteur, ce qui est une anomalie. Le corps enseignant de l'École normale devrait se charger de la rédaction.

M. *Collaud*, administrateur, demande qu'on mette à l'étude la publication bimensuelle du *Bulletin*. Le Comité de la Société est prié de s'en occuper.

M. *Perriard*, président, exprime la pensée de tout le corps enseignant en remerciant M. l'abbé Horner pour les services rendus pendant les 28 années de rédaction du *Bulletin pédagogique*. Il lui demande de rester à la tête de cette publication.

M. l'abbé *Dessibourg*, directeur de l'École normale, insiste dans le même sens, au milieu des applaudissements de tout le corps enseignant et des amis de l'éducation populaire.

Il reste néanmoins, de cet incident, ce vœu qu'une plus large participation à la rédaction de notre revue pédagogique est désirable, et que les instituteurs doivent de seconder le dévoué directeur du *Bulletin*.

*
* *

Le banquet a eu lieu dans les jardins de l'hôtel du Cerf, admirablement appropriés à cette destination. L'ornementation était de bon goût, et Madame la tenancière de l'établissement a servi un menu succulent et abondant; le service, fort bien dirigé, n'a rien laissé à désirer. Le Conseil communal d'Estavayer a offert les vins d'honneur.

Pendant tout le temps du banquet, la plus grande animation n'a cessé de régner. A noter de superbes chœurs fournis par les Sociétés de chant des instituteurs de la Broye, de la Sarine et de la Gruyère, et les productions de la fanfare la *Persévérance*.

L'heure des toasts venue, M. Bellenot, major de table, a donné la parole à M. *Perriard*, instituteur à Cugy. Celui-ci a exprimé, en termes bien sentis, le respect et la filiale soumission de tous les membres présents pour l'Eglise et sa sainte hiérarchie. Il a rappelé les mérites et les principaux actes de Léon XIII, de l'épiscopat suisse, Mgr Deruaz, et le dévouement du clergé fribourgeois pour la cause de l'enseignement et pour celle de l'instituteur.

Mgr *Esseiva* a répondu au nom du clergé. Il a exprimé d'une manière saisissante les sentiments de reconnaissance, d'affection et de respect que le prêtre éprouve pour le corps enseignant. Au nom de tous ses frères dans le sacerdoce, il a porté son toast aux instituteurs catholiques.

C'est dans un langage coloré et poétique, que M. *Bondallaz*, instituteur à Bussy, a retracé les beautés naturelles, les libertés de la Suisse, et le dévouement patriotique des instituteurs. Il a aussi célébré dignement le canton de Fribourg, et porté son toast aux magistrats, au clergé, à toutes les forces religieuses et sociales de notre pays.

M. *Sansonens*, instituteur à Estavayer, a salué les représentants du gouvernement, et a exprimé la reconnaissance due au chef de l'Instruction publique, dont il a loué les talents éminents et fait ressortir l'activité féconde et progressive. Ce qui a inspiré M. Python, c'est un patriotisme prévoyant. En créant l'Université, il a voulu former des maîtres d'une instruction supérieure, et ainsi élever, d'une manière générale, le niveau des études dans le canton de Fribourg.

M. *Bossy*, président du Conseil d'Etat et suppléant de la Direction de l'Instruction publique, déplore, comme tout le monde, l'absence de M. Python, empêché de venir par les devoirs de la vie publique. Au nom de tout le Conseil d'Etat, il salue le corps enseignant. Il élargira le toast de Mgr Esseiva en affirmant l'entente de tous qui est la garantie des progrès de l'enseignement. Le Conseil d'Etat est heureux de se faire représenter chaque année aux réunions de la Société d'éducation. Il est heureux de voir ici des pères de famille qui secondent l'action de l'instituteur: C'est à vous, maîtres des écoles primaires, qu'il appartient d'assurer l'avenir en élevant l'instruction du peuple au niveau des besoins économiques, sans négliger les besoins religieux. Tel est le programme du gouvernement de Fribourg. M. Bossy boit à l'union pour le progrès et le développement de l'éducation dans le canton.

M. *Gendre*, instituteur à Cheiry, salue les amis des cantons voisins venus pour prendre part à cette fête de l'instruction populaire, et en particulier les délégués du corps enseignant du Valais et le représentant des instituteurs du Jura; c'est à eux qu'il porte son toast.

M. *Naville*, instituteur et délégué de la Société d'éducation du Valais, remercie des sentiments qui viennent d'être exprimés. Il salue avec amour la patrie fribourgeoise, le peuple fribourgeois, ses dignes représentants, son gouvernement et la Société fribourgeoise d'éducation. Il boit à l'union des deux Républiques sœurs de Fribourg et du Valais.

M. *Bellenot*, s'arrachant pour un moment à ses fonctions de major de table, qu'il remplit avec un entrain communicatif, propose un toast aux autorités locales, et regrette l'absence du vénéré doyen, M. Nuoffer, cet homme de dévouement dont nous souhaitons le prompt et complet rétablissement. M. *Bellenot* exprime la reconnaissance de tous pour les vins d'honneur offerts par la commune.

M. *Dessibourg*, instituteur à Font, s'adresse aussi aux représentants de la ville, et en particulier à M. le syndic Dumont. La population d'Estavayer se montre admirable: preuve en est l'ornementation des rues et des salles de réunions et du banquet. Vivent donc les autorités; vive cette généreuse cité; vive sa sympathique population!

Il n'est que juste de remercier Madame la tenancière de l'hôtel, le personnel de service et la fanfare la *Persévérance*. M. *Bondallaz*, instituteur, se fait en excellents termes, l'organe de tous en cette circonstance.

M. le président *Torche*, président de la Commission des écoles de la ville, termine la série des toasts en exprimant, au nom du Conseil communal, les remerciements à la Société d'éducation qui a fait choix d'Estavayer pour sa réunion de cette année. Il remercie le Comité de l'invitation faite à la séance et au banquet. M. *Torche* boit à la Société d'éducation, aux sentiments religieux qui l'ont constamment inspirée, et aux services qu'elle a rendus et qu'elle est appelée à rendre encore.

Pour terminer dignement cette fête qui a si bien réussi, le Comité local avait eu l'heureuse idée de demander à la Direction de la Navigation à vapeur l'organisation d'une promenade en bateau sur le lac. Cette course a parfaitement réussi. Tout le monde en est revenu enchanté, pour l'heure des trains. La réunion d'Estavayer restera dans le souvenir de tous ceux qui y ont participé. (*Liberté.*)

En manière d'épilogue, qu'on nous permette de reproduire ci-après la lettre adressée à MM. les inspecteurs Gajany et Perriard par nos hôtes et amis du Valais :

HONORÉS ET CHERS MESSIEURS,

Vous voudrez bien nous laisser le plaisir de vous exprimer, par écrit, notre vive reconnaissance pour la réception gaie, aimable et cordiale que vous avez faite, et l'hospitalité généreuse réservée aux délégués valaisans qui ont pris part à votre charmante fête pédagogique du 28 juin, à Estavayer.

Nous sommes revenus enchantés, et votre Congrès nous laisse le plus inoubliable souvenir.

Avec vifs remerciements et salut cordial :

Ch. HAMMERSCHMITT.

P.-Jos. ROULLER.

E. NAVILLE.

BIBLIOGRAPHIES

I

Bibliographie de la Suisse romande. — La Société des libraires et éditeurs de la Suisse romande a décidé de publier à ses frais une *Bibliographie de la Suisse romande*, c'est-à-dire un catalogue de livres publiés dans la Suisse romande avant la fin de 1900 et encore en vente d'une manière courante à la date arrêtée du 31 décembre 1900.

M. A. Jullien, libraire, à Genève, s'est chargé du travail, et la Société des libraires de la Suisse romande prie instamment MM. les auteurs, imprimeurs et dépositaires, de même que les Sociétés savantes ou autres, les Administrations communales et cantonales qui n'auraient pas reçu les instructions relatives à cette publication, de les demander ou de s'annoncer le plus tôt possible au rédacteur du catalogue en question, qui les renseignera sur tous les points nécessaires.

L'insertion des titres sera entièrement gratuite.

Adresser toutes communications à M. A. Jullien, libraire, Genève.

II

Zur Würdigung der Herbert-Zillerschen Pædagogik von Kunz, Seminar-director. — Contentons-nous d'annoncer pour aujourd'hui cet important travail du savant directeur de l'École normale lucernoise. Le *Bulletin* en donnera une analyse complète un peu plus tard.

III

La Suisse universitaire, Genève, librairie Kündig. — Cette revue, dont les premiers pas paraissaient hésitants, a conquis une place marquée dans la presse suisse par les travaux importants et nombreux qu'elle publie. Des plumes autorisées ont donné, entre autres contributions, des comptes rendus des travaux pédagogiques, historiques et autres d'un grand intérêt.